

Interpellation sur l'intervention de la PNV lors d'un conflit de travail à l'avenue de Grandson

Le 29 janvier, un conflit de travail a éclaté entre une entreprise basée à Echallens et ses employés électriciens qui réclamaient des arriérés. Après une grève de quelques heures sur un chantier à l'avenue de Grandson, à Yverdon, les employés, défendus par le syndicat Unia, signaient avec l'employeur un accord dans lequel ce dernier s'engageait à payer 85'000 en plusieurs tranches aux employés lésés. Or, la première échéance atteinte, l'employeur n'a pas tenu ses engagements et, après une séance pendant laquelle il a confirmé qu'il n'allait pas les tenir dans les délais impartis, les employés ont décidé de faire grève le 12 et le 13 février sur deux chantiers sur lesquels intervient l'entreprise à Treycovagnes et à Yverdon-les-Bains. Si la grève s'est déroulée sans encombre sur le premier des deux chantiers, les choses se sont vite envenimées sur le deuxième. Que ce soit le 29 janvier, le 12 ou le 13 février, la Police Nord vaudois (PNV) est intervenue, en bonne entente avec les grévistes le 29 janvier et le 12 février. Il est évident qu'une intervention dans un tel contexte est forcément délicate, mais je souhaite tout de même avoir des éclaircissements sur le rôle que notre police a joué dans ce conflit de travail, en particulier le 13 février :

1. Alors que les employés en grève et le syndicat Unia bloquaient le chantier et exerçaient ainsi leur droit constitutionnel à faire grève, la PNV a escorté deux employés à qui l'employeur avait ordonné d'aller travailler. Ce faisant, notre police s'est immiscée dans un conflit d'ordre privé et a pris le parti de l'employeur sans qu'une décision de justice le lui permette, une intervention qui n'a pas de précédent récent dans notre canton. Qui a ordonné une telle prise de position et pour quelles raisons ?
2. Le 29 janvier, les grévistes avaient déjà installé une tente à côté du chantier et déployé des banderoles sur l'espace public en accord avec les agents de la PNV présents sur les lieux. Lorsqu'ils ont repris la grève, ils ont averti la PNV lundi matin et ont réinstallé le même matériel. Or, mardi, d'après la presse, la Municipalité aurait ordonné à la police de leur faire quitter les lieux. Au-delà de la question de l'emplacement de la tente, qui aurait facilement pu être déplacée, pourquoi la Municipalité a-t-elle ainsi entravé les employés dans leur droit à la grève ?

Pour le groupe socialiste

Julien Wicki